



Date de dépôt : 15 septembre 2026

Rapport

de la commission des affaires communales, régionales et internationales chargée d'étudier la proposition de motion de Alexis Barbey, Pierre Conne, Vincent Subilia, Murat-Julian Alder, Francine de Planta, Natacha Buffet-Desfayes, Thierry Oppikofer, Jean-Pierre Pasquier pour faire de l'Appel de Genève un partenaire stratégique de la solidarité internationale

Rapport de Uzma Khamis Vannini (page 4)

Proposition de motion (3145-A)

pour faire de l'Appel de Genève un partenaire stratégique de la solidarité internationale

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- la position de Genève comme acteur clé de la solidarité internationale et berceau des Conventions de Genève ;
- l'action concrète et l'impact de l'Appel de Genève qui vise à protéger les civils lorsque ceux-ci vivent sous l'influence de « groupes armés et autorités de facto » (GAAD) pour les convaincre de respecter le droit international humanitaire ;
- l'organisation du financement de la loi sur la solidarité internationale (LFSI) qui distingue les organismes bénéficiaires entre ceux qui reçoivent de l'aide sur la base de leurs projets et ceux qui reçoivent un appui global, pluriannuel fondé sur leur impact dans les situations d'urgence ;
- la particularité de l'engagement sur le terrain de l'Appel de Genève qui n'attend pas la formation d'autorités politiques pour agir, mais qui priorise la protection des civils sans distinction des acteurs de conflits ;
- le statut actuel du soutien reçu par l'Appel de Genève sous la forme d'une convention à renouveler projet par projet ne permettant pas de réagir rapidement aux besoins émergents ;
- la longévité et l'efficacité démontrée de l'Appel de Genève depuis plus de 25 ans dans des contextes d'urgence ;
- l'âge de la LFSI qui, à 20 ans, pourrait être revisitée ;
- la possibilité d'optimiser l'usage des fonds de l'Etat en évitant le processus actuel qui consiste à déposer une demande à la DAI (direction des affaires internationales), à réunir une commission consultative, à obtenir son accord pour pouvoir avoir l'aval final de la DAI,

et considérant d'autre part :

- l'instabilité du monde humanitaire en raison du changement drastique du financement de certains partenaires ;
- le besoin de repenser toute la structure de la Genève internationale afin de la rendre plus efficiente, réexamen qui a été initié par le canton de Genève ;

- l'importance pour le canton de Genève de s'appuyer sur des partenaires stratégiques, fiables et reconnus,

invite le Conseil d'Etat

à envisager d'inclure l'Appel de Genève comme partenaire stratégique dans le cadre de la LFSI en concluant une convention pluriannuelle.

Rapport de Uzma Khamis Vannini

La commission des affaires communales, régionales et internationales (ci-après : CACRI) a examiné cette motion sous la présidence de M. Laurent Seydoux lors des 3 séances suivantes : 9, 23 et 30 septembre 2025. M^{me} Tina Rodriguez, secrétaire de commissions (SGGC), était présente lors des travaux sur ce sujet et M. Christophe Vuilleumier a rédigé les procès-verbaux de ces séances ; la rapporteuse les remercie tous les deux chaleureusement pour leur professionnalisme, ainsi que leurs aides toujours précieuses et appréciées.

De la présentation de M. Alexis Barbey, auteur, du 9 septembre 2025

- Il rappelle que 210 millions de personnes vivent à travers le monde dans des régions contrôlées par des groupes armés non gouvernementaux ;
- que des entités comme le CICR ne travaillent pas avec ces groupes armés, contrairement à l'Appel de Genève ;
- que le budget de ce dernier est de 21 millions et que son objectif est le respect des lois humanitaires, une facilitation de l'action des ONG et une amélioration des conditions pour les populations ;
- que l'Appel de Genève a réussi à établir un certain nombre de traités au cours de ces dernières années, lesquels sont signés à Genève en présence du Conseil d'Etat ;
- que 250 employés animent l'Appel de Genève.

Il explique alors que l'Appel de Genève travaille dans 120 zones de conflits, notamment en Colombie, au Burkina Faso, en Afghanistan, au Congo, au Yémen, en Irak, etc. Il remarque que le projet qui est présenté vise à inclure l'Appel de Genève dans les partenaires stratégiques de la Solidarité internationale, le statut actuel de partenaire par projet étant très précis mais surtout très lent alors que les situations peuvent impliquer une certaine urgence. Il mentionne que travailler sur un budget annuel et non plus sur un plan donné serait ainsi un avantage évident permettant à l'Appel de Genève de gagner du temps et de l'argent et d'être plus efficace. Il ajoute que le Conseil d'Etat n'aurait, pour sa part, plus à nommer une commission pour étudier les projets et gagnerait également passablement de temps et d'argent.

Des questions et discussions

PS : l'idée est donc d'augmenter le budget et elle se demande si des fonds seront supprimés pour d'autres associations.

M. Barbey répond qu'il n'y a pas d'intention d'augmenter les fonds de l'Appel de Genève, mais de rendre ce dernier plus efficace. Il ajoute que la mesure proposée représenterait un progrès évident. Il répète que le budget serait donc composé du montant des projets gérés par l'Appel de Genève. Il précise que c'est une question d'organisation.

PS : la ligne projet du budget de l'Etat signifie qu'il faudra ajouter des montants destinés à l'Appel de Genève, entraînant dès lors une réduction des montants pour les projets en général.

M. Barbey répond qu'il suffit de reprendre le montant des projets gérés par l'Appel de Genève pour ce budget spécifique. Il déclare qu'il n'y a pas de variation du montant total alloué à la FSI.

PS : le fonds « projets » sera tout de même diminué du montant destiné à l'Appel de Genève.

PLR : demande pourquoi l'Appel de Genève n'appartient pas déjà aux partenaires stratégiques. Il se demande quels seraient les critères retenus et si ce projet ne risque pas de créer un appel d'air pour d'autres organisations.

M. Barbey répond que l'Appel de Genève a 25 ans alors que le CICR, par exemple, est beaucoup plus ancien, une différence qui explique historiquement la différence de statut. Il mentionne que ce projet créera peut-être des vocations en effet, mais il estime que les autres organisations qui pourraient prétendre à devenir un partenaire stratégique sont moins importantes et moins genevoises que l'Appel de Genève. Il rappelle l'origine historique de l'Appel de Genève, créé durant les négociations menées par M. Keller entre Israël et les Palestiniens.

MCG : demande combien l'Appel de Genève a de Headquarters.

M. Barbey répond qu'il y en a trois.

Le MCG rappelle que le CICR n'entre pas en négociation lors de prises d'otages et se demande si l'Appel de Genève peut interférer dans ce contexte.

M. Barbey répond que l'Appel de Genève est en contact avec ces groupes armés et il pense que c'est effectivement par ce biais qu'il est possible de mener des négociations de ce type.

Les Vert.e.s : la question de la solidarité internationale est d'actualité, et il comprend qu'il est plus intéressant d'être un partenaire stratégique, mais il se demande ce qu'il en est du temps de travail associé pour les fonctionnaires du SSI.

M. Barbey ne sait pas si l'une ou l'autre des deux méthodes de gestion implique plus ou moins de temps mais il mentionne qu'évaluer un projet et

organiser une commission pour l'étudier, sans compter les contrôles habituels, implique une grosse différence par rapport au statut de partenaire stratégique.

Les Vert.e.s précisent qu'un ancien président d'institution considérée comme partenaire stratégique remarquait que la charge était tout de même lourde. Ils se demandent s'il ne faudrait pas entendre le service de la solidarité internationale.

M. Barbey répète que la force de frappe, à l'égard des conflits, en serait, quoi qu'il en soit, améliorée.

MCG : se demande s'il y a plusieurs Appels de Genève comme celui des magistrats qui s'opposent à la corruption. Il ajoute qu'un Appel de Genève avait aussi été créé contre les mines antipersonnel et il se demande si ces diverses organisations se recoupent.

M. Barbey ignorait qu'il y avait d'autres Appels de Genève.

Le PLR complète et déclare qu'il s'agit de la même organisation que celle s'occupant des mines antipersonnel. Il rappelle que c'est Jean Keller qui est le président.

PLR : rentrer dans le cadre de la LFSI briderait-il l'Appel de Genève ?

M. Barbey répond que la LFSI est le cocon qui regroupe les partenaires stratégiques et les partenaires à projets. Il ajoute que la nature des missions de l'Appel de Genève ne serait pas modifiée.

L'UDC déclare qu'il y a d'autres organismes qui font le même travail comme « The Center for Humanitarian Dialogue », et il se demande s'il n'y a pas une redondance dans ce domaine. Il se demande également quelle est la valeur ajoutée de l'Appel de Genève par rapport aux autres organismes.

M. Barbey répond que c'est la longévité et les implications de l'Appel de Genève qui démontrent son utilité. Il précise qu'il y a en outre un véritable engagement sur le terrain. Il indique que la couverture des frais généraux de l'Appel de Genève représente 14% de son budget, soit un pourcentage dans la norme des organisations humanitaires.

L'UDC répond que d'autres sont aussi anciennes. Il signale, cela étant, qu'il y a peut-être une confusion avec l'Initiative de Genève qui était née en 2003.

M. Barbey remarque que l'Appel de Genève est une espèce d'avant-garde qui permet l'arrivée de plus grosses organisations sur le terrain.

De l'audition de M. Alexandre Munafò, représentant de l'Appel de Genève, chef de l'engagement global

M. Munafò rappelle que l'Appel de Genève a été créé en 2000 dans le but de venir pallier une faille existante dans la protection des civils, une faille devenue abyssale. Il rappelle en effet que les Etats sont redevables des accords qu'ils signent, mais il mentionne que cette logique ne fonctionne évidemment pas à l'égard des groupes armés non étatiques. Il mentionne que l'Appel de Genève a été créé dans le but d'entrer en contact avec ces derniers et de les motiver à respecter les Conventions de Genève afin qu'ils mettent un terme à des pratiques condamnables comme le recrutement d'enfants ou les viols, notamment. Il déclare qu'il est question de nos jours de 210 millions de personnes dépendant de groupes armés à travers le monde. Il remarque que l'enjeu est donc majeur.

Il rappelle et précise que :

- l'Appel de Genève entretient des relations historiques et privilégiées avec l'Etat de Genève, l'une des fondatrices étant une ancienne députée ;
- l'Appel de Genève fonctionne avec les groupes armés par le biais d'« actes d'engagement » qui mettent en place des obligations devant être respectées par ces derniers, et il mentionne qu'en cas d'acceptation, les représentants de ces groupes viennent à Genève pour signer ces actes dans la Salle de l'Alabama, lieu particulièrement symbolique ;
- la chancellerie est en l'occurrence d'accord d'accueillir ces groupes, tout comme la Suisse qui délivre des visas à cette occasion.

Il évoque alors un accord d'engagement signé l'année passée (*ndlr 2024*) avec un groupe armé congolais qui commettait de nombreuses violences sexuelles, un acte qui a fait l'objet d'un article dans la presse américaine et qui a été médiatisé au Congo. Il mentionne que ce type de procédé a entraîné des impacts très concrets comme, dans un autre cas, la libération de 90 enfants qui avaient été recrutés au Congo. Il signale par ailleurs que la question des hôpitaux est fondamentale puisqu'ils sont souvent ciblés ou utilisés par les groupes armés, générant des difficultés nombreuses pour soigner les patients, et il déclare que l'Appel de Genève a en l'occurrence réussi à convaincre des groupes armés d'évacuer des hôpitaux, mais aussi des écoles, notamment au Burkina Faso. Il évoque également le Soudan et mentionne que l'Appel de Genève facilite l'accès humanitaire en négociant avec les groupes armés qui contrôlent des zones de guerre.

Il explique ensuite que les financements sont évidemment très importants pour l'Appel de Genève qui n'a pas été impacté par les décisions américaines puisque l'organisation ne dépend pas des USA. Il mentionne cependant que le

retrait américain entraîne une logique systémique et une compétition cynique entre les organismes humanitaires. Il ajoute qu'il y a en outre des qualités de financement très différentes en précisant que les financements sont généralement fléchés avec des objectifs et des projets très concrets et très précis. Il explique que ce financement fléché ne permet pas d'être réactif dans un contexte de guerre, puisque généralement les événements évoluent très vite. Il rappelle par ailleurs que de nombreux conflits sont oubliés, comme le Sud-Soudan, conflits qui ne retiennent pas l'attention des bailleurs de fonds. Il mentionne ainsi qu'il n'est pas compliqué de lever des financements pour l'Ukraine mais il déclare qu'il n'est pas possible d'utiliser un franc d'un financement destiné à l'Ukraine pour le Yémen.

C'est là l'enjeu de cette motion. Il explique que l'aide apportée par le canton fonctionne précisément avec des financements fléchés. Or, il remarque que le canton a reconnu l'existence de partenaires stratégiques qui ont signé une convention pluriannuelle, notamment avec le CICR et MSF. Il déclare que l'idée serait de modifier la catégorie de l'Appel de Genève pour lui permettre d'avoir des montants qui ne soient pas fléchés. Il déclare que cette motion ne demande donc pas plus mais propose de faire mieux.

Il estime qu'il est possible en effet de faire mieux avec le même montant, ce qui permettrait finalement au canton d'utiliser ses moyens dans le domaine avec plus de pertinence. Il remarque qu'une convention pluriannuelle permettrait ainsi de préserver les ressources de l'Etat tout en demeurant contrôlée par les grands cabinets habituels.

Des questions et discussions

MCG : quelles sont les conséquences si un groupe armé ne respecte pas un accord qui a été signé et jusqu'à quel âge un enfant est un enfant dans un contexte de guerre ?

M. Munafò répond que le groupe armé doit s'engager à ouvrir son territoire au personnel de l'Appel de Genève afin que ce dernier puisse assurer un monitoring. Il ajoute qu'en cas de doutes ou de dénonciation, une enquête est faite, et il remarque qu'en cas de non-respect, l'Appel de Genève peut dénoncer publiquement l'accord, ce que les groupes armés n'aiment pas.

Il ajoute que l'on considère qu'un enfant est mineur jusqu'à ses 18 ans. Il évoque le cas d'un adolescent de 17 ans recruté au Myanmar et dit avoir dû négocier avec l'officier à son propos.

Les Vert.e.s demandent quel est l'intérêt des groupes armés à signer une telle convention. Elle se demande par ailleurs comment les donateurs peuvent

avoir l'assurance que leurs fonds ne seront pas dépensés dans des pays pour lesquels ils ne veulent pas entrer en matière.

M. Munafò répond que Genève jouit d'une notoriété dans le domaine qui est très respectée. Il ajoute que ces groupes armés sont très attentifs à l'opinion internationale et détestent être traités de criminels de guerre. Il ajoute que la typologie des groupes est par ailleurs très différente avec des ethnies qui sont plutôt sur la défensive et qui sont intéressées à obtenir une reconnaissance. Il précise en outre que la dimension religieuse est aussi très importante et entraîne bien souvent des postures morales qui permettent de trouver des leviers de changement. Il indique que l'Appel de Genève entretient un dialogue avec les donateurs, dialogue politique et stratégique qui est régulier.

PS : il y avait déjà une forme de convention pluriannuelle avec l'Appel de Genève et il demande ce qu'il en est exactement, et s'il a été possible à M. Munafò de s'entretenir avec le service de la solidarité ou le département à propos de ce projet.

M. Munafò répond que l'Appel de Genève est régi par le système fléché depuis 2007, avec des plafonds fixés à 400 000 francs sur deux ans. Il mentionne que le département était ouvert à l'idée de flexibiliser l'aide à une dimension transfrontalière. Mais il déclare que cette motion propose vraiment de faire évoluer l'aide que le canton apporte à l'Appel de Genève, et il répète que ce dernier aimerait obtenir le même statut que MSF ou le CICR.

PS : il y a des critères très précis pour bénéficier d'une convention de cette nature et elle demande si l'Appel de Genève répond à tous les critères.

M. Munafò répond que le rapport de la Cour des comptes explique que l'aide est scindée en deux volets, et il mentionne que l'urgence est l'un des critères que remplit l'Appel de Genève.

LJS : demande si l'Appel de Genève bénéficie déjà d'une certaine souplesse. Il se demande par ailleurs si la charge administrative est différente selon le statut de l'organisme.

M. Munafò répond qu'un financement flexible est nécessaire pour répondre aux urgences, mais il mentionne que cette flexibilité, dont jouit le CICR, n'existe pas au sein de l'Appel de Genève à l'heure actuelle. Il explique ensuite qu'il faut plusieurs jours de travail pour un appel à projets, sans compter le *reporting* qui était jadis parfois négatif dans le cas du *controlling* sur les aides de 35 000 francs de la Ville de Genève. Il pense que le coût est sans doute également élevé pour les fonctionnaires de la DAI.

PLR : observe que le suivi des projets s'étend sur plus de dix ans et il demande comment sont financés ces suivis puisque les projets ne sont financés que sur deux ans. Il se demande par ailleurs quels sont les financements libres

provenant d'autres entités. Il demande également qui paie les voyages des protagonistes venant signer des accords à Genève.

M. Munafò répond que c'est précisément pour ces suivis que des financements flexibles sont nécessaires. Il observe que les financements de la Suède, par exemple, permettent d'assurer ce suivi. Il déclare ensuite que certains bailleurs financent les voyages des protagonistes dans l'espoir d'une amélioration sur le terrain, notamment la Norvège et la Suisse.

Il ajoute que les financements libres se montent à 4 ou 5 millions sur les 20 millions de budget de l'Appel de Genève. Il déclare que l'Allemagne est le plus grand donateur, mais il mentionne que les aides de ce pays sont fléchées très précisément.

MCG : quelle est la masse salariale et qui sont les principaux donateurs ?

M. Munafò répond que la structure salariale porte 250 à 260 personnes qui sont sur le terrain. Il rappelle également que le siège est à Chêne-Bougeries dans une villa mise à disposition par la commune. Il ajoute que le siège à Genève voit la présence de 35 personnes. Il déclare que l'Union européenne, l'Allemagne, le Royaume-Uni, la Norvège et la Suède sont les principaux donateurs.

PLR : quel est le montant moyen d'une intervention de l'Appel de Genève ? Il se demande si le changement de statut modifierait ces coûts.

M. Munafò répond qu'une intervention est de 600 000 à 700 000 francs par année, la plupart des frais relevant des salaires du personnel. Il explique alors qu'il est nécessaire de se projeter sur plusieurs années puisque les modifications de comportement demandent du temps. Il évoque les milices qui sont sur le devant de la scène en Syrie en mentionnant que leur prise de pouvoir était encadrée par des officiers faisant respecter les Conventions de Genève, et il mentionne que les interventions de l'Appel de Genève, en amont, ont certainement joué un rôle important.

Les Vert.e.s demandent si le controlling qui est assuré ne péjore pas le suivi des projets.

M. Munafò répond que des rapports très précis sont réalisés sur les suivis pour les organismes qui accordent à l'Appel de Genève des financements flexibles.

Le président remarque qu'il y a en fin de compte trois secteurs dans la solidarité internationale, le développement avec des projets de coopération, l'aide humanitaire et l'aide d'urgence, et il remarque que ce sont finalement sur ces deux derniers pans que l'Appel de Genève travaille.

M. Munafò acquiesce.

De l'audition de M^{me} Nathalie Fontanet, conseillère d'Etat (DF), accompagnée de M^{me} Anne de Riedmatten, directrice du service de la solidarité internationale (DAI – DF), du 23 septembre 2025

M^{me} Fontanet :

- déclare avoir pris connaissance de cette motion avec intérêt ;
- mentionne les considérants 2, 4 et 6 de ce texte et réitère à quel point le Conseil d'Etat est conscient de la qualité et de l'importance de l'Appel de Genève ;
- précise que c'est le canton, par le biais de la chancellerie, qui enregistre certains actes signés avec des belligérants sous l'égide de l'Appel de Genève ;
- rappelle évidemment que Genève est très attaché au droit international et au droit humanitaire. Elle signale que cette organisation est connue, de renommée, crédible et rend le canton également crédible au travers de son action en lui permettant d'essaimer le droit international humanitaire ;
- explique alors que le Conseil d'Etat estime cette organisation comme stratégique, comme le démontre le financement octroyé sur 3 ans. Elle signale, à ce propos, que la motion fait référence aux partenaires stratégiques du canton comme le CICR ou Médecins sans frontières qui bénéficient d'une convention quadriennale qui fixe des objectifs.

Elle rappelle que cette organisation a fêté ses 25 ans très récemment, occasion lors de laquelle elle a prononcé un discours. Elle évoque alors le considérant 5 de la motion qui cite la convention prévoyant une aide projet par projet. Elle aimerait préciser à cet égard que l'Appel de Genève reçoit des financements pluriannuels, et ce sur plusieurs années pour des projets d'importance. Elle ajoute que l'organisation a reçu plus de 4 millions de francs à ce jour avec un financement de 600 000 francs pour son action au Congo, sur trois ans. Elle ajoute que le Conseil d'Etat est conscient du besoin de réactivité des acteurs et de la nécessité d'adaptation des programmes en prenant en compte l'actualité et les réalités du terrain. Elle précise que de tels financements ne sont pas octroyés à toutes les organisations, mais uniquement à celles qui ont fait leurs preuves à travers le temps.

La conseillère d'Etat relève que ces conventions sont soumises à la commission consultative de solidarité internationale qui formule un préavis conformément au règlement d'application sur la solidarité internationale. Elle précise que c'est une règle qui est appliquée à tous les partenaires qui bénéficient d'une aide de plus de 60 000 francs et qui sont ainsi soumis à ce règlement.

Elle évoque le contrat de la Fédération genevoise de coopération et signale que ce dernier ne passe pas devant la commission consultative de la solidarité internationale mais fait l'objet d'un PL validé par le Grand Conseil.

Elle rappelle également que le CICR ne reçoit pas une enveloppe financière libre, puisque les fonds octroyés doivent faire référence à des contextes précis faisant l'objet de rapports annuels. Elle déclare en effet que, si elle veille à diminuer la bureaucratisation, elle doit également s'assurer du bon usage des subventions.

Elle évoque encore l'audit de la Cour des comptes sur la solidarité internationale et elle mentionne que cet exercice a souligné la pertinence des mécanismes en place, audit qui propose toutefois notamment d'accorder des financements plus flexibles à davantage d'organisations requérantes.

Elle déclare qu'il n'est pas prévu pour autant de revoir la loi sur la solidarité internationale, le règlement d'application étant pour sa part révisé d'ici la fin de l'année. Elle remarque que lorsque cet exercice de révision sera terminé, le projet d'éligibilité de l'Appel de Genève comme partenaire stratégique sera étudié. Elle pense que cette mesure vient répondre à l'invite de la motion même si le Conseil d'Etat considère déjà cette organisation comme un partenaire stratégique.

Elle mentionne qu'il faudra maintenir, quoi qu'il en soit, le système de contrôle quant à l'allocation des fonds cantonaux et elle répète que la révision du règlement va donc dans le sens de la motion mais qu'il n'est pas prévu de revoir la loi.

Questions / réponses

PS : est-il possible de prétendre que l'invite est déjà réalisée puisque des fonds sont déjà affectés de manière pluriannuelle ? Elle demande par ailleurs si l'Appel de Genève est en lien avec la fondation présidée par M^{me} Brunschwig Graf.

M^{me} de Riedmatten répond que l'invite a déjà reçu sa réponse en effet. Elle ajoute que l'Appel de Genève opère dans des contextes très difficiles. Elle signale que l'Appel de Genève voulait intervenir et mener des opérations au Sahel, mais elle remarque que l'organisation a finalement concentré ses forces sur le Congo, en restant très transparente avec le canton et en informant ce dernier.

M^{me} Fontanet mentionne que la fondation compte un représentant de l'Etat de Genève et un de la Confédération, et elle explique que des discussions avec les services sont menées avec pour objectif le maintien d'organisations dans le canton et la promotion de ce dernier auprès d'autres entités, tout en leur

permettant de faire face au manque de financement. Elle rappelle que toute entité peut faire des demandes à la fondation qui examine ces dernières par le biais d'une commission et de son conseil. Elle déclare que l'Appel de Genève peut donc faire appel à cette fondation.

LJS : comprend que certains projets de solidarité font l'objet de contrats de prestations, d'autres organismes étant financés projet par projet, les derniers étant refusés, et il aimerait avoir des chiffres.

M^{me} de Riedmatten répond que 40% des financements sont donnés à des entités qui reçoivent des aides de manière pluriannuelle, des organisations qui ont fait leurs preuves. Elle ajoute que le 60% restant (enveloppe de 60 000 francs) est octroyé à des projets ponctuels, sur une année. Elle remarque que cette manière de faire permet d'évaluer la réussite de ces projets assez rapidement. Elle observe que certaines aides sont en effet refusées puisqu'il convient de respecter un certain nombre de critères comme une solidité financière, un statut et un outil comptable. Elle précise que ce sont 20 à 30 projets qui sont refusés chaque année. Elle ajoute que, dans ce cas de figure, le canton sollicite les communes qui sont des acteurs très importants, notamment la Ville de Genève qui a aussi un budget avec l'Agenda 21.

Les Vert.e.s : où se trouve la commission consultative de solidarité sur l'organigramme ?

M^{me} de Riedmatten mentionne que ce dernier doit être revu.

Les Vert.e.s remarquent qu'il y a un représentant du DIP et un autre des HUG notamment.

M^{me} de Riedmatten acquiesce et mentionne que la commission se veut indépendante et bénéficie d'un spectre d'expertises extrêmement large.

Les Vert.e.s demandent pourquoi avoir choisi la Fédération de coopération comme partenaire stratégique.

M^{me} de Riedmatten répond que Genève a deux partenaires clés, soit le CICR et Médecins sans frontières, plus la Fédération qui est financée par la Confédération, le canton et les communes et qui est une association faîtière depuis 1962.

Les Vert.e.s : pourquoi avoir créé une faîtière ?

M^{me} de Riedmatten répond que l'idée à l'origine était d'avoir plus d'impact pour la recherche de fonds, mais elle mentionne que la FGC se concentre sur l'aide au développement.

LC : demande quels sont les critères devant être respectés par un organisme pour que ce dernier puisse obtenir un statut fonctionnant sur la

base d'une convention selon la commission consultative de la solidarité internationale.

M^{me} de Riedmatten répond que cette commission ne se prononce pas dans un premier temps et teste en premier lieu les organisations. Elle ajoute que la commission veut également des organismes ayant une certaine taille et une renommée dans les domaines clés du soutien. Elle ajoute que certaines organisations engagent des dialogues diplomatiques et doivent donc détenir ces compétences.

Elle ajoute que le portefeuille cantonal doit également couvrir les différents domaines, un aspect qui est aussi pris en compte par la commission. Elle évoque alors une double demande provenant de l'Appel de Genève pour le Congo, et une seconde demande issue d'une association travaillant sur le crime de guerre et les poursuites judiciaires. Elle précise que ces deux projets sont complémentaires, un aspect que la commission prend en compte.

M^{me} Fontanet ajoute que la commission consultative reçoit des projets et ne cherche donc pas des organisations.

LC déclare qu'il y a peu de choses que l'Appel de Genève peut envisager pour s'améliorer afin d'être financé sur la base d'un contrat de prestations.

M^{me} Fontanet répond que les relations avec l'Appel de Genève sont excellentes et elle répète que cette organisation a fait ses preuves.

UDC : demande si de nouvelles ONG se sont implantées à Genève au cours de ces derniers mois et s'il reste des possibilités pour elles d'être financées.

M^{me} de Riedmatten acquiesce et déclare que des organismes continuent à s'établir à Genève, ce qui est encourageant. Elle ajoute que le centre d'accueil de la Genève internationale est en première ligne pour assister à ces installations, ce que le centre notifie puisque le canton souhaite conserver un certain dynamisme dans le domaine.

Le président demande si la spécificité et l'unicité de la mission sont des critères. Il se demande si d'autres organismes réalisent un travail similaire.

M^{me} de Riedmatten répond que l'Appel de Genève mène ses activités de manière unique. Elle ajoute que le CICR a aussi des contacts avec les groupes armés et qu'il convient ainsi de considérer les éventuelles coordinations potentielles.

Une Verte demande si Civitas a approché le canton.

M^{me} de Riedmatten répond par la négative.

Des prises de position et votes

Le PLR pense qu'il faut laisser la chance à cette entité d'être flexible. Il remarque qu'il sera toujours possible de revenir en arrière au besoin.

L'UDC remercie les auteurs de cette motion qui a permis de mettre en lumière les actions de l'Appel de Genève mais mentionne, à la suite de l'audition du département, qu'il n'est pas nécessaire de modifier le statut de cette entité pour qu'elle puisse continuer à travailler, et ce de manière efficace. Il pense par ailleurs qu'il existe d'autres organisations très efficaces et il estime qu'il est important de rester égalitaire avec les unes et les autres et déclare que la nécessité de modifier le statut de cette organisation ne se justifie pas, ce d'autant plus qu'elle effectue déjà un travail remarquable.

Le PS déclare que l'Appel de Genève bénéficie déjà de financements flexibles avec des montants non fléchés provenant d'autres entités. Il mentionne que c'est une amélioration des critères qui serait nécessaire, mais ne croit pas que cette motion soit essentielle. Il rappelle que le département a indiqué qu'il répondait déjà à l'invite en octroyant un financement pluriannuel. Il refusera donc cette motion.

Le MCG déclare que le groupe soutiendra cette motion puisqu'il est vrai qu'avoir une structure de financement plus adaptée est pertinent, une adaptation concourant au dynamisme de la Genève internationale qui est importante. Il ajoute que Genève n'aurait pas été bien loin si le canton avait fait preuve de fermeture d'esprit à l'époque d'Henri Dunant.

Les Vert.e.s remarquent que réagir rapidement est fondamental et observent que les rapports sont complets et précis. Ils indiquent en outre que la durée de la flexibilité est très courte. Quant aux critères, ils pensent que ces derniers existent déjà. Ils signalent par ailleurs que le CICR et MSF profitent déjà de ce statut. Ils déclarent donc que le groupe acceptera cette motion.

LC pense que l'Appel de Genève a fait ses preuves au cours des 25 dernières années et remarque qu'il n'y a pas de coût supplémentaire entraîné par cette motion. Il déclare dès lors que son groupe acceptera cette dernière.

L'auteur signale que le PLR est généralement opposé à l'arrosage de subventions, mais en faveur d'aides de cette nature dans des territoires qui sont compliqués. Il ajoute qu'être statutairement un partenaire stratégique est tout autre chose qu'être considéré comme une instance stratégique par le Conseil d'Etat.

Le président rappelle qu'il s'agit d'une motion qui est un message clair à destination du Conseil d'Etat. Il ajoute que son groupe (LJS) soutiendra cette motion.

La M 3145 est acceptée :

Oui : 10 (2 Ve, 2 MCG, 1 LC, 4 PLR, 1 LJS)

Non : 4 (2 S, 2 UDC)

Abstentions : 1 (1 S)

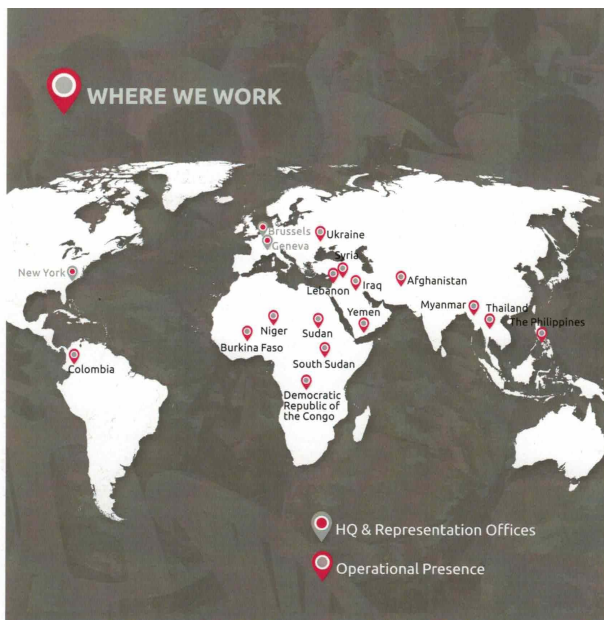
En conclusion, la commission vous invite à accepter cette motion.

Annexes :

- 1. Présentation de M. Barbey*
- 2. Flyer Appel de Genève*

L'APPEL DE GENEVE

- Contexte :
 - Env 210 millions de personnes vivent dans des régions contrôlées par des groupes armés non-gouvernementaux
 - Plus de 190 groupes armés en conflit
- Objectif :
 - promouvoir un changement de comportement et le respect des lois humanitaires
- Résultats :
 - Amélioration des conditions de vie de la population ,
 - Facilitation de l'intervention des autres ONG (CICR...)
 - Signature de 118 traités d'engagement de la part des groupes armés
- Moyens :
 - 250 employés
 - Budget de CHF 21 mios (LFSI Loi sur le financement de la Genève Internationale)





PROTECTING CIVILIANS IN ARMED CONFLICT





OUR MISSION

An estimated 210 million people currently live under the control or influence of armed groups and de facto authorities (AGDAs). To improve the protection of these civilians, Geneva Call, as a neutral and independent international humanitarian organization, endeavours to strengthen AGDAs' respect for international humanitarian law (IHL) and relevant human rights principles.

Centered around sustained and confidential humanitarian engagement, our approach fosters lasting behavioral change and greater accountability among AGDAs, ultimately reducing the impact of conflict on civilians.

When dialogue leads to positive results, we use engagement tools such as Deeds of Commitment and unilateral declarations to track AGDAs' progress in fulfilling their commitments and to hold them accountable for their actions. To encourage behavioral change, we also engage extensively with all influencing stakeholders, including community or religious leaders, civil society representatives, and local or state authorities.

CORE HUMANITARIAN PRINCIPLES AND VALUES

- Humanity
- Neutrality
- Impartiality
- Independence
- Accountability
- Dedication
- Respect
- Dialogue
- Trust





OUR HUMANITARIAN ENGAGEMENT IN PRACTICE

Our humanitarian engagement includes sustained dialogue, technical capacity building and creating spaces for exchange between civilians and armed groups. We monitor compliance with Deeds of Commitment and unilateral declarations, track progress, ensure accountability, and assess the impact of interventions on protection standards for vulnerable populations. We also work with protection and peacebuilding actors to reinforce these efforts.



GENEVA CALL IN NUMBERS – 2024

190+

Armed groups engaged

118

DoCs Signed

250+

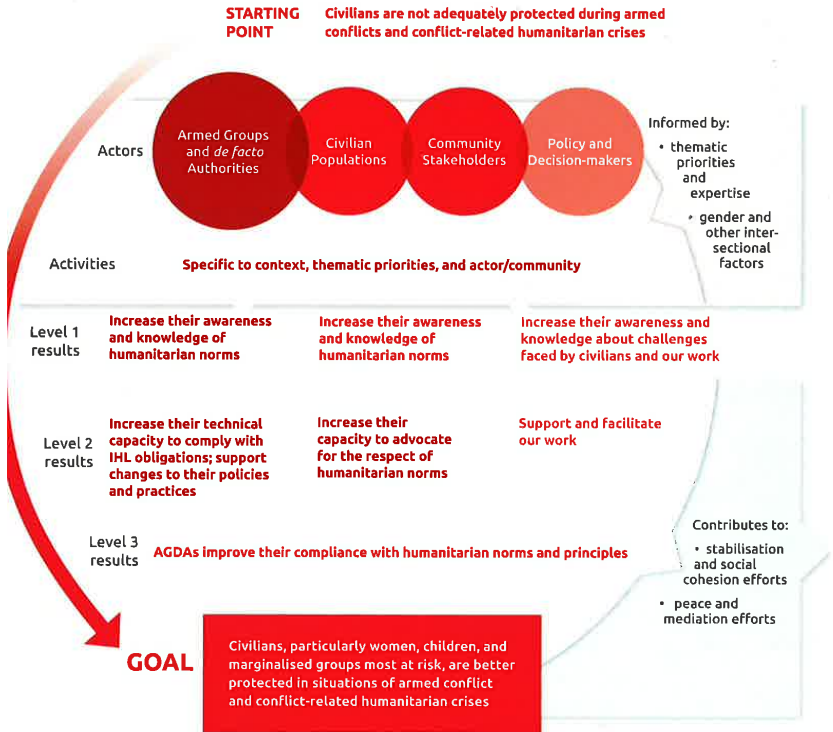
Staff

21M CHF
Budget

FOSTERING POSITIVE CHANGE

Geneva Call's theory of change aims to encourage positive behavior in AGDAs through sustained engagement and dialogue to promote compliance with humanitarian norms, and

collaboration with diverse stakeholders. In addition, our pathway to change and program design are also adapted to the varying intensities of conflict.





OUR IMPACT

Thanks to the dedication of over 250 staff members, Geneva Call works to protect civilians in complex and often dangerous contexts.

Through sustained engagement, Geneva Call contributes to creating safer, more accessible environments for humanitarian action—facilitating access to high-risk areas and helping to remove barriers to essential services like healthcare, education, and food for vulnerable communities.

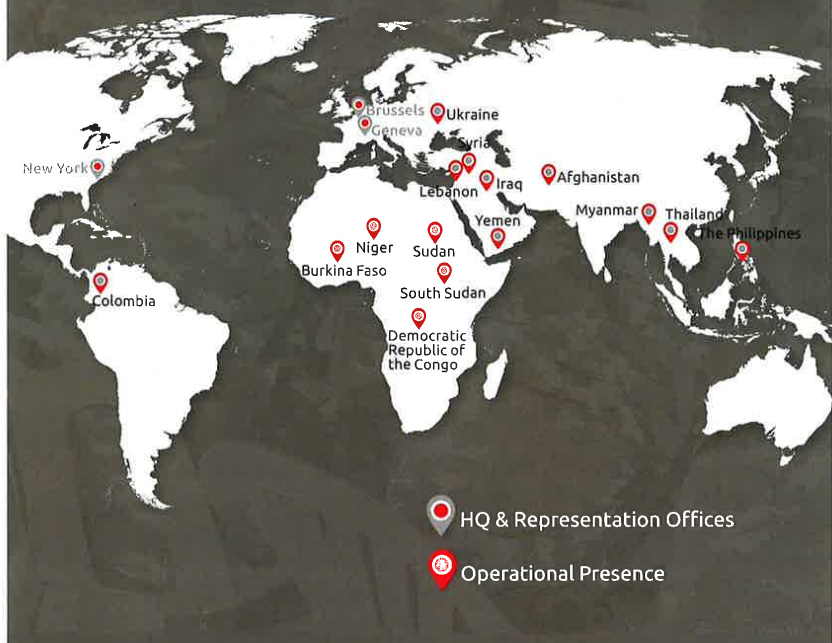
We contribute to the release of humanitarian workers and civilians under threat, the destruction of landmine stockpiles, enable the

release of children from armed groups, and raise awareness among AGDAs of gender-based and sexual violence. Our work also leads to the evacuation of school buildings occupied by armed groups, ensuring safe access to education.

Our efforts improve food security when AGDAs dismantle check-points, facilitating the movement of civilians, goods, and humanitarian aid. By addressing the policies and practices of armed groups that contribute to environmental degradation and climate change, we also help mitigate related risks and protect livelihoods.



WHERE WE WORK



SCAN TO LEARN MORE



47, ch. de la Chevillarde, 1224 Chêne-Bougeries, Geneva – Switzerland
T. +41 22 879 10 50 | E. contact@genevacall.org

[appel.de.geneve](https://www.facebook.com/appel.de.geneve) | [genevacall](https://twitter.com/genevacall) | [genevacall.org](https://www.genevacall.org)